

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE



LE PROJET

La Ville de Schiltigheim, par délibération du 16 mars 2021, a sollicité l'Eurométropole, pour lancer une démarche de création d'un Site Patrimonial Remarquable sur la ville, en raison de son patrimoine historique et notamment industriel.

Le conseil de l'Eurométropole, par délibération du 24 septembre 2021, a validé le lancement d'une étude permettant d'évaluer l'intérêt historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager du territoire de la commune de Schiltigheim. Cette étude servira de base à un dossier de candidature au classement en Site Patrimonial Remarquable. Ce dossier sera soumis au Ministre de la Culture (Commission nationale du patrimoine et de l'architecture) via le Préfet de région.

Le classement en SPR donne lieu à la mise en place d'un outil de gestion et d'une servitude d'utilité publique matérialisée par un périmètre à délimiter, ainsi qu'une réglementation spécifique en termes de préservation du patrimoine.



LES OBJECTIFS

- Identifier un périmètre patrimonial justifié par l'étude et proposer un outil de gestion : soit un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (constituant une servitude d'utilité publique au PLUi), soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (se substituant au PLUi en vigueur sur l'emprise délimitée par le périmètre), soit une combinaison des deux outils
- Description du profil de l'ensemble du territoire pour en identifier le socle patrimonial justifiant le périmètre du SPR, influant le choix de l'outil
- Préparation du dossier de candidature au classement en SPR

Maître d'œuvre

- Atelier G. ANDRE - B. FEDELI
- A.U.P.L.
- DIGITALE PAYSAGE

Maître d'ouvrage

- Eurométropole de Strasbourg
- Ville de Schiltigheim

Partenaires

- Eurométropole de Strasbourg
- DRAC

Budget prévisionnel • Coût global Financements

90 000 €

Subvention de 44 000 € accordée par la DRAC

Calendrier • Grandes étapes Année de lancement

- Mission d'une durée de 18 mois
- Le démarrage des concertations est encore à panifier

Concertation

- 2 Réunions publiques : la 1ère en fin de diagnostic, la 2nde en fin d'étude
- 2 Ateliers Participatifs Pour les habitants et usagers
- 2 Visites urbaines : la 1ère à destination des élus et services, la 2nds à destination des habitants
- 1 Exposition